

Date de mise en ligne : 1er septembre 2025



**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00037** du **12 8 AOUT 2025**
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) 20-24 avenue de Canteranne
33600 PESSAC

En vue de la réalisation : projet de construction d'un ensemble immobilier de 82 logements,
d'un parc de stationnements privés de 40 places et d'une coque brute
destinées à accueillir un centre municipal de santé à aménager.

Sur un terrain sis 10 RUE DES VIGNES
Cadastré AO281, AO498, AO518, AO520, AO403

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.



Villeneuve-Saint-Georges, le **12 8 AOUT 2025**

~~Madame le-Maire~~
Conseillère départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale
n° **PC 94078 24 00037** du a été affichée en Mairie du au
conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,